

Arrêté n°2026-AG-015 portant composition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu la délibération n°2025-CA-021 portant désignation du lycée polyvalent de Sada au titre de l'établissement secondaire à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n°2025-CA-022 portant désignation de monsieur El-Hadi SOUMAILA au titre des personnalités extérieures désignées à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu les décisions des organismes siégeant au titre des personnalités extérieures, portant désignation de leurs représentants ;

Vu les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections et élections partielles des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Mayotte ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE

Article 1er - Composition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Mayotte

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Mayotte est composée comme suit :

Membres élus	
Monsieur Elliott SUCRÉ	Collège A - professeurs des universités et personnels assimilés
Madame CHIROUTER Edwige	
Madame NUMA-BOCAGE Line	
Monsieur THONANG YOUKAP Patrick	Collège B – autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés
Madame URIBÉ Laura	
Monsieur BOURREL Christian	Collège C – autres enseignants et autres personnels rattachés à l'établissement pour leurs activités de recherche ne relevant pas des catégories précédentes
Madame TESSON Marine	
Madame HAMADI Zainaba	

Monsieur BRAHIMA Arfachad-Aboubacar	Collège BIATSS - personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
Monsieur FILA Djamel (titulaire)	Collège des usagers secteur Droit-Economie-Gestion
Madame ATTIKI Fatima (suppléante)	
Monsieur ATTOUMANI Anzair (titulaire)	
Madame SALIM Mouna (suppléante)	
Madame ALI Faïna (titulaire)	Collège des usagers secteur Lettre Sciences Humaines et Sociales
Monsieur MADIENDA DIENDA Magloire (titulaire)	
Madame CARLETTI Stéphanie (titulaire)	
Monsieur SOULAIMANA Mouslim (titulaire)	
Madame SOIHILI Karima (suppléante)	
Monsieur ISSOUFOU Soihoudine (suppléant)	
Monsieur HASSANI Farda (suppléant)	
Madame MIRADJI Rasmya (titulaire)	Collège Usagers secteur Sciences et Technologies
Monsieur AMADA ASSOUMANY Imrany (titulaire)	
Monsieur SOIHILI Mayna (suppléant)	
Monsieur RACHIFDI Youran (suppléant)	
Personnalités extérieures	
Madame BA Ndèye (titulaire)	Représentant le lycée polyvalent de Sada
Madame CAHOUZARD Cécile (suppléante)	
Monsieur SOUMAILA El-Hadi	Personnalité désignée à titre personnel
Membres de droit	
Monsieur CHEIK AHAMED Abal-Kassim	Président de l'Université de Mayotte
Madame NEDJAR Leïla	Directrice Générale des Services
Monsieur SIMON Bruno	Agent comptable de l'Université de Mayotte
Monsieur Pierre-Olivier SEMPERE	Directeur du CROUS La Réunion Mayotte

Article 2 - Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche est de quatre ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans.

Le mandat des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche court à compter de la première réunion du Conseil d'administration (soit à compter du 13 décembre 2025).

Article 3 - Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dembéné, le 2 avril 2026

Le Président de l'Université de Mayotte


Le Président
Abal-Kassim CHEIK AHAMED